

États financiers du

# **FONDS PURGE LGBT**

et le rapport des auditeurs indépendants s'y rapportant

Exercice clos le 31 décembre 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration du Fonds Purge LGBT

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Purge LGBT (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au fin de 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.  
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

*KPMG A.N.P. / S.R.L.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 19 mai 2021

# FONDS PURGE LGBT

État de la situation financière

Au 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	13 484 942 \$	14 734 218 \$
Intérêts à recevoir	9 145	28 786
TVH à recevoir	44 031	–
	<b>13 538 118 \$</b>	<b>14 763 004 \$</b>
<b>Passif et déficit net</b>		
Passif à court terme		
Charges à payer (note 3)	41 175 \$	58 535 \$
Indemnités de règlement reportées	13 496 943	14 718 098
Déficit net	–	(13 629)
Impact de la pandémie COVID-19 (note 6) Évènement subséquent (note 7)		
	<b>13 538 118 \$</b>	<b>14 763 004 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

\_\_\_\_\_ directeur

\_\_\_\_\_ directeur

# FONDS PURGE LGBT

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
<b>Revenues</b>		
Indemnité de règlement versée par l'État (allocation annuelle)	1 221 154 \$	281 902 \$
Revenu d'intérêts	188 891	282 268
	<u>1 410 045</u>	<u>564 170</u>
<b>Dépenses</b>		
Charges d'exploitation (Tableau 1)	247 351	246 463
Dépenses du projet (Tableau 2):		
Projet de monument national LGBTQ2	534 365	176 407
Projet Formation, diversité et inclusion (« Tableau K »)	242 960	34 252
Projet d'exposition au MCDP	136 596	14 164
Documentation historique (« Tableau L »)	43 686	10 300
Projets et subventions communautaires	191 458	46 779
	<u>1 396 416</u>	<u>528 365</u>
Excédent des produits sur les charges	13 629	35 805
Déficit net au début de l'exercice	(13 629)	(49 434)
Déficit net à la fin de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>(13 629)\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# FONDS PURGE LGBT

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	13 629 \$	35 805 \$
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Intérêts à recevoir	19 641	(28 786)
TVH à recevoir	(44 031)	–
Charges à payer	(17 360)	33 133
Indemnités de règlement reportées	(1 221 155)	14 718 098
	(1 262 905)	14 722 445
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(1 249 276)	14 758 250
Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice	14 734 218	(24 032)
Trésorerie à la fin de l'exercice	13 484 942 \$	14 734 218 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# FONDS PURGE LGBT

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

Le Fonds Purge LGBT (l'« entité ») est un organisme sans but lucratif qui a créé et constitué en société le 19 octobre 2018 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Étant sans but lucratif, l'entité est exonérée de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Son mandat consiste à recueillir, à garder, à investir, à gérer et à déboursier les fonds qui lui sont confiés conformément à l'Entente de règlement définitive (approuvée par la Cour fédérale du Canada le 18 juin 2018) et à la Deuxième entente complémentaire (approuvée par la Cour fédérale du Canada le 5 mars 2019) dans l'affaire *Ross et al c. Canada*. L'entité finance les projets obligatoires indiqués dans l'Entente de règlement définitive ainsi que d'autres projets ou initiatives conformément à son mandat et à sa mission et avec l'autorisation de son conseil d'administration.

## 1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et ils comptabilisent les apports selon la méthode du report.

Ils suivent les principales conventions comptables suivantes :

### a) Constatation des produits

Les apports affectés sont constatés en produits dans l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports reçus mais non encore dépensés sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Les apports sans restrictions sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont déjà reçus ou à recevoir et ce, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

### b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Ils sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de les comptabiliser à leur juste valeur. L'entité n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.



# FONDS DE PURGE LGBT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'entité détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'entité ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'entité s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

### c) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision période et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

## 2. Facilités de crédit

L'entité dispose d'une facilité de crédit de 75 000 \$ auprès d'une institution financière canadienne, qui se compose d'une ligne de crédit de 50 000 \$ et d'une carte de crédit limitée à 25 000 \$. À la fin de l'exercice, une somme de 630 \$ (2 414 \$ en 2019) avait été prélevée sur cette facilité.

## 3. Charges à payer

À la fin de l'exercice, il n'y avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales.

# FONDS PURGE LGBT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## 4. Gestion du risque financier

### a) Risque de liquidité:

Le risque de liquidité est le risque que l'entité ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'entité n'estime pas être exposée de manière importante au risque de liquidité.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'entité n'estime pas être exposée de manière importante au risque de crédit.

### c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

#### i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux de change. L'entité ne détient pas d'instruments financiers en devises étrangères et estime ne pas être assujettie à des risques de change importants.

#### ii) Risque de taux d'intérêt et autre risque de prix

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses équivalents de trésorerie et de disponibilités de crédit. L'entité n'estime pas être exposée de manière importante à l'autre risque de prix.

## 5. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2019 ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme celle des états financiers de 2020.

# FONDS PURGE LGBT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## 6. L'impact de la pandémie de la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques. Cette pandémie a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux. La situation évolue constamment et la durée et l'ampleur ultimes de l'incidence sur l'économie et des répercussions financières pour nos entreprises demeurent inconnues pour le moment.

La direction a ouvertement mis en œuvre certaines stratégies et mesures en réponse à l'éclosion de COVID-19. La santé et la sécurité de tout le personnel et des locataires ont été prioritairement renforcées, et comme la majorité d'entre eux ont imposé le télétravail, la direction a suspendu tous les voyages intérieurs et internationaux et a annulé toutes les réunions en personne au profit de méthodes numériques.

Des ajustements doivent être apportés aux états financiers lorsque des événements survenus entre la date des états financiers et la date du rapport des auditeurs fournissent un supplément d'information suffisant à l'égard de situations qui existaient en fin d'exercice. Après avoir évalué les répercussions financières, la direction a jugé inutile pour l'heure d'apporter d'autres ajustements aux états financiers.

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités et la situation financière de l'entité ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs, des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif, et l'utilisation de l'actif net cumulé à l'appui des activités. Pour le moment, il n'est pas possible d'établir une estimation de l'incidence financière de la pandémie sur l'entité.

## 7. Évènement subséquent

Conformément aux modalités de l'Entente de règlement définitive du recours collectif de Purge LGBT (*Ross et al c. Canada*), le Fonds a reçu le 22 avril 2021 un paiement de 8 713 413 \$ pour couvrir le coût des mesures de réconciliation et de commémoration.

# FONDS PURGE LGBT

Tableau 1 – Tableau des charges d'exploitation

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Charges d'exploitation		
Salaire	142 783 \$	36 925 \$
Frais juridiques et honoraires	47 047	21 417
Appointements	19 740	23 080
Promotion et communication	16 798	59 499
Frais de bureau et d'administration	7 819	8 644
Autre	6 615	6 431
Traduction	2 688	353
Déplacements	2 111	75 586
Dons	1 750	–
Consultants	–	11 393
Accueil	–	3 135
	247 351 \$	246 463 \$

# FONDS PURGE LGBT

Tableau 2 – Tableau des dépenses de projets

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives 2019

	2020	2019
<b>Projet de monument national LGBTQ2</b>		
Coûts de projet contractuel	511 000 \$	– \$
Frais juridiques et honoraires	9 873	–
Consultant	8 448	111 418
Traduction	4 366	5 803
Déplacements	678	48 814
Ateliers	–	10 372
	<b>534 365 \$</b>	<b>176 407 \$</b>
<b>Projet Formation, diversité et inclusion (« Tableau K »)</b>		
Coûts de projet contractuel	238 840 \$	– \$
Déplacements	3 129	6 362
Consultant	991	17 068
Traduction	–	6 634
Frais juridiques et honoraires	–	4 188
	<b>242 960 \$</b>	<b>34 252 \$</b>
<b>Projet d'exposition au MCDP</b>		
Coûts de projet contractuel	100 000 \$	– \$
Consultant	23 441	–
Promotion et communication	6 223	–
Frais juridiques et honoraires	6 001	2 509
Traduction	931	–
Déplacements	–	11 655
	<b>136 596 \$</b>	<b>14 164</b>
<b>Documentation historique (« Tableau L »)</b>		
Frais juridiques et honoraires	30 253 \$	– \$
Coûts de projet contractuel	12 800	–
Déplacements	379	9 836
Autre	254	464
	<b>43 686 \$</b>	<b>10 300 \$</b>
<b>Projets et subventions communautaires</b>		
Subventions	180 707 \$	33 197 \$
Déplacements	5 689	13 582
Frais juridiques et honoraires	5 062	–
	<b>191 458 \$</b>	<b>46 779 \$</b>